

niblement ; derrière elle se placent deux gardiennes de Newgate. Dans un des coins se tient le gouverneur de la prison, qui ne quitte jamais ses pensionnaires.

L'avocat Poland, au nom de la Couronne, expose les faits, que nous résumons brièvement. Mme Pearse, femme d'un agent de change, a voulu se faire "émailler." Elle a promis 2,500 francs à Mme Rachel pour ce service et, n'ayant pu les donner, lui a confié ses bijoux afin de les engager. L'engagement n'a produit que 1,250 francs et l'accusée attendait le complément de la somme pour terminer son ouvrage. Pendant ce temps, M. Pearse s'est étonné de la disparition des bijoux de sa femme, et celle-ci a avoué sa petite faiblesse. Le mari est allé chez Mme Rachel réclamer les bijoux, et aussi des lettres intimes écrites par Mme Pearse à l'émailleuse. Et voici où commence le tort de Mme Rachel :

Loin de rendre les bijoux et les lettres, elle a menacé M. Pearse d'envoyer toute cette correspondance aux amis et connaissances de sa femme, procédé qui manque essentiellement de délicatesse, et qui a conduit l'accusée devant les assises.

M. Pearse a confié alors son affaire à G. Lewis, un des plus habiles avocats de Londres, et dont le père avait été en 1868 un des accusateurs de Mme Rachel, ce qui faisait dire à cette dernière que "M. Lewis la voudrait voir pendue." L'accusée plaide *non coupable*. Elle avait été autorisée à demeurer en liberté sous une caution de cent mille francs, mais elle n'a pu réunir la somme, et elle est restée prisonnière.

Le plus important témoin entendu est Mme Pearse. Vingt-quatre ans ; fille de Mario, le ténor, comme nous l'avons dit, elle ressemble beaucoup à la Patti. Elle est jolie, fort élégante, robe de velours noir, polonaise de cachemire gris-clair. En voyant cette jeune femme, il est difficile de comprendre pourquoi elle a voulu se faire émailler. A en juger par les questions qui lui sont posées par l'avocat de Mme Rachel, elle a surtout voulu se débarrasser d'un duvet un peu trop apparent. Malgré la fortune de son mari, Mme Pearse était souvent gênée, car, dans ses lettres, elle promet fréquemment une banknote de cinq livres qu'elle peut rarement trouver. Ce qui a resserré les liens singuliers qui ont pu exister entre Mme Pearse et l'accusée, c'est que la fille de Mme Rachel, cantatrice d'un certain talent et qui fait partie de la troupe du théâtre de Sa Majesté, avait proposé d'organiser un concert au bénéfice de Mario. D'après la défense, pendant que Mme Pearse s'engageait à payer 2,500 francs pour les soins à donner à son visage, son père, Mario, était dans la plus profonde détresse.

Un autre témoin est la femme de chambre de lady Dudley, qui affirme que sa maîtresse ne connaît nullement Mme Rachel, et qu'elle ne se sert pour sa toilette que d'eau pure et de savon ; que jamais enfin elle n'a remis à l'accusée des bijoux qui lui ont été bel et bien volés.

Cette déposition était motivée par ce fait qu'un des principaux moyens employés par Mme Rachel pour déterminer ses clientes à se faire émailler, était de leur dire que les plus jolies femmes de l'Angleterre avaient recours à son talent, lesquelles, lorsque l'argent leur manquait, déposaient entre ses mains, leurs plus beaux et plus précieux écrins...

Les débats ont duré deux longs jours, et le jury, au bout de quelques minutes de délibération, a rapporté un verdict affirmatif.

L'accusée est alors seulement autorisée à parler. En général, les prévenus ne profitent que rarement de cette permission ; Mme Rachel, au contraire, se lève avec une certaine vivacité, et prononce un long discours, dans lequel elle passe sa vie en revue. Elle n'était pas coupable, ni aujourd'hui, ni en 1868.—Cependant, elle ne demande aucune miséricorde pour elle, souhaitant seulement que sa condamnation n'atteigne pas ses enfants.

Le baron Huddleston rend alors son jugement : cinq ans de *penal servitude*.

A cet arrêt de condamnation, le président ajoute quelques réflexions, comme c'est la coutume en Angleterre. Ainsi, il regrette que la loi ne lui permette pas d'infliger un châtement plus sévère, parce qu'en engageant d'abord une jeune femme à spoiler son mari, l'accusée avait sans doute l'intention de l'entraîner à d'autres actes encore plus répréhensibles—et c'est là le mot de la fin.

Que vont devenir maintenant les clientes de Mme Rachel, celles dont l'émailage n'est pas terminé ? Attendre cinq ans ? Ce sera vraiment bien pénible !

Passons au procès de Vienne.

Il ne lui a manqué que de se plaider à Paris pour devenir une cause célèbre :

Thérèse Simnère, l'accusée, qu'on appelait *la Française*, bien qu'elle fût née de parents allemands sur les bords du beau Danube bleu, est une femme de trente-quatre ans. Elle tenait dans un quartier élégant de Vienne une agence matrimoniale. L'instruction a prouvé qu'elle y tenait aussi une véritable distillerie de poisons.

Femme d'un ancien valet de chambre de M. le marquis de Banneville, elle se préoccupait avec beaucoup de sollicitude de rendre, moyennant finances, aux blasons dédorés leur éclat d'autrefois. Et, en vérité, elle avait eu maintes fois des habiletés heureuses. Plus d'un jeune gentilhomme aux abois lui dut d'épouser des millions qui n'avaient point de titres : excellente opération des deux côtés !

Pourtant, et bien qu'elle parlât fort aisément de 200,000 francs de commission pour des négociations de cette nature, Thérèse Simnère n'était pas heureuse : il y avait des moments où le mariage n'allait pas, et où, par conséquent, pour elle, rien n'allait plus.

C'est alors que la *Française* imagina une autre branche d'industrie plus inédite, et qui devait lui assurer de belles recettes. Elle empoisonna pour voler.

Il y a là une série de crimes affreux. Bornons-nous à citer deux exemples :

Un jeune gentilhomme autrichien, le comte Pompée Coronini, fut mis en rapport, l'an dernier, avec Thérèse Simnère, qui lui proposa et qui essaya de le marier richement. L'entreprise n'aboutit pas, mais la *Française* était, quand tout se rompit, en possession d'un billet de 300,000 francs, que le comte Pompée avait eu la faiblesse de lui souscrire, payable dans un délai de trois ans.

L'union projetée une fois défaite, le jeune homme voulut rentrer en possession de ce billet. Il se rendit chez Thérèse, et il en sortit empoisonné. Il avait bu un verre d'absinthe qu'elle lui avait offert à son arrivée, et on le transporta chez lui dans un état désespéré... En se débarrassant ainsi du comte Pompée, l'horrible femme avait espéré se faire payer par la famille le montant du billet souscrit.

Quelques mois plus tard, elle rencontra dans une rue de Vienne la femme de chambre d'une riche bourgeoisie qu'elle connaissait. Elle parvint à s'introduire avec cette fille dans la maison, et, pendant l'absence des maîtres, les deux femmes s'assirent dans le salon pour se rafraîchir et manger de la pâtisserie.

Le soir, on trouvait la servante seule, étendue sans connaissance dans un coin du salon, les traits boursoufflés, les yeux fixes, souffrant horriblement. Près d'elle, le coffre-fort ouvert et vide... La domestique avait absorbé une dose de poison considérable, qui ne la tua pas, mais qui agit d'une façon désastreuse sur ses facultés : c'est à peine si la pauvre fille put dénoncer la coupable, chez laquelle on trouva la plus grande partie des valeurs volées.

Il n'en coûte pas cher à Vienne de paraître devant la Cour d'assises dans des conditions pareilles : Thérèse Simnère en a été quitte pour quinze années de travaux forcés.

FAITS DIVERS

—M. Narcisse Gingras, de Sainte-Geneviève, et M. Léger Milette, d'Yamachiche, viennent de fonder, en cette dernière paroisse, une manu-

facture de fromage, d'après un système qui mérite d'être connu. Tous ceux qui veulent fournir du lait à la fromagerie forment une espèce de société en commandite, où les bénéficiaires sont partagés lors de la vente du fromage, en proportion de la quantité de lait apporté par chaque sociétaire. MM. Gingras et Milette recevront 2 cents par livre pour la fabrication du fromage, et la vente sera faite par celui ou ceux que désigneront les intéressés. Soir et matin, les sociétaires envoient leur lait à la fromagerie, et le lait est pesé chaque fois et la quantité marquée dans les livres du bureau et dans un livret dont est muni chaque commanditaire. On calcule qu'il faut un peu plus que 9 livres de lait pour une livre de fromage, et que, pour faire une livre de beurre, il faut 36 livres de lait. L'association compte déjà bon nombre de membres à Yamachiche, et l'on assure qu'elle ne tardera pas à recruter beaucoup d'adhérents à la Rivière-du-Loup et dans les autres paroisses environnantes.

FORCE. Un Hercule du sexe féminin, natif de France, est maintenant à Londres. Un des tours de force de cette femme consiste à lever une enclume par ses cheveux, la placer ensuite sur son sein, tandis que deux forgerons forgent un clou à cheval avec leurs marteaux.

—Une scène des plus dramatiques s'est passée dans la ménagerie du docteur Bidet, de Paris. Entre la séance de quatre heures et celle de neuf, l'ours Grisely a dévisé adroitement le crou du boulon qui maintient la séparation entre sa cage et celle de la panthère ; puis, ouvrant le panneau, il s'est jeté sur celle-ci.

Une lutte terrible s'est engagée. La panthère, bondissant au plafond pour éviter les étreintes de l'ours, retombait sur lui en lui enfonçant ses griffes dans les chairs, puis bondissait de nouveau. Mais, protégé par son épaisse fourrure, l'ours n'avait pas peur des atteintes de son adversaire ; il réussit à l'attraper, et, la serrant entre ses bras, il l'étouffa et lui brisa les reins.

MEURTRE TERRIBLE.—Un colporteur de soieries nommé Mathieu Matheron, Français de naissance, exerçait son commerce à Montréal avec assez de succès. Il transportait toujours avec lui des quantités considérables de sa riche marchandise. Mercredi soir, le 24 juillet dernier, il était à Rouse's Point, où il rencontra un nommé John Costofrolaz, bijoutier de l'endroit. Ils passèrent quelques heures ensemble, et, dans le cours de la soirée, un douanier les vit embarquer tous deux dans une chaloupe pour faire une promenade sur le lac. Quelques heures plus tard, Costofrolaz revint seul dans la chaloupe. Cette circonstance fut observée par quelqu'un qui lui demanda ce qu'était devenu son camarade. Il répondit avec tout le sang-froid que lui permettait sa conscience : "Il est parti pour l'Ouest." Ensuite, il retourna tranquillement chez lui. Rien dans ses manières n'éveilla les soupçons, et l'affaire resta là. Jeudi après-midi, un petit vapeur naviguait sur le lac, et un des passagers remarqua un cadavre qui venait d'être touché par la proue du navire et qui roulait dans les flots. Ce cadavre portait au front une horrible blessure, et, lorsqu'il fut transporté au rivage, on l'identifia comme celui du compagnon de Costofrolaz. On chercha partout ce dernier, mais toutes les recherches de la police restèrent infructueuses. Les amis de Matheron s'assemblèrent et découvrirent qu'une montre d'or avait été enlevée de sa poche. Ils apprirent que le défunt avait avec lui des marchandises valant environ \$2,000.

Un télégramme fut adressé au sous-chef Nagely qui mit les détectives Lafon et Riché et le sergent Dreyfuss à la recherche du coupable. Les officiers trouvèrent la maison où pensionnait le défunt sur la rue Amherst, maison tenue par Madame Cross. Cette dernière leur apprit que Costofrolaz était le docteur Mirabel, avait été chez elle dans le cours de l'après-midi. Il monta l'escalier et sonna la cloche. Sa face était pâle et ses yeux hagards. Elle lui demanda où était Matheron, ou s'il avait été victime d'un accident. Il répondit : "Non, il est parti pour Albany, où je dois me hâter de le rejoindre." Elle s'aperçut alors que Mirabel s'était coupé la moustache. Celui-ci mit fin aux questions de la dame en s'éloignant immédiatement.

Mirabel est Savoyard ; sa taille est de cinq pieds six pouces. Il était assez corpulent et portait une moustache d'un brun léger. Il a résidé pendant quelque temps sur la rue Vitré où il pratiquait le métier d'horloger. Subsequemment, il ouvrit une boutique au second étage d'une maison, au coin des rues Bonsecours et Notre-Dame. Plus tard, il se rendit à Saint-Jérôme. Il laissa ce village il n'y a pas bien longtemps pour aller résider à Rouse's Point.

Mirabel a été arrêté à London, Ontario.

MEURTRE HORRIBLE A ROCKFORD, ONTARIO.—Un meurtre horrible a été commis de bonne heure, près du village de Rockford, mercredi, le 24 juillet dernier. Un jeune homme de 21 ans, du nom de James Smith, fils d'un cultivateur de cette dernière place, avait volé de l'argent à son père, et celui-ci, après quelque dispute, partit pour se rendre à l'étable pour y atteler son cheval. Son fils le suivit, et, rendu près de la grange, il lui asséna un violent coup de bâton sur la tête qui l'étendit mort. Le malheureux jeune partit et se rendit ensuite à la chambre de ses sœurs, et, armé du même bâton, leur porta de si terribles coups qu'elles perdirent connaissance et gisent maintenant dans une condition très-critique. Le meurtrier, se ruant alors sur son petit frère, le poursuivit jusque

dans la cuisine, mais celui-ci s'étant emparé d'un pistolet, menaça de le tuer s'il approchait. Smith quitta alors la maison et on le trouva pendu dans la grange quelque temps après. L'assassin devait se marier aujourd'hui. Une enquête sur les deux cadavres a été tenue.

MEURTRE A NAPANEE.—Il y a quelques jours, un nommé White, de Napanee, Ontario, a tué d'un seul coup de revolver un M. Kelly, jeune homme qui, paraît-il, était en bons rapports avec White. Appréhendé de suite par la justice, il s'enfuit dans les bois.

L'on voit par les nouvelles de Napanee en date de lundi, qu'il est rumeur qu'il a tué un autre homme dans l'après-midi du jour que nous venons de mentionner. La seconde victime de White est un nommé Robert Harvey, aubergiste, demeurant à la frontière des comtés de Hastings et Lennox. Harvey, lorsqu'il a été tué, essayait d'arrêter le prévenu, mais celui-ci lui a logé une balle dans la poitrine. White n'a pas encore été arrêté, cependant il paraît qu'on a réussi à le cerner dans le bois où il s'est réfugié et on espère pouvoir l'arrêter. Vu qu'il est armé on croit qu'il va vendre chèrement sa liberté.

—Un vol accompli avec une incroyable dextérité a eu lieu à Montréal. La victime est M. Martin Casselman, de Casselman, près Winchester, Ontario. M. Casselman avait retiré \$2,564 de la banque Molson et avait disposé son argent en deux paquets, l'un de \$1,400 et l'autre de \$1,164. Après avoir soigneusement enfoncé ces deux magots dans la poche de son habit, il se rendit à la banque d'Echange pour payer une note de \$1,029, somme qu'il prit sur le moindre de ses deux montants. Pendant qu'on lui remettait la différence au comptoir, un étranger se tenant non loin de lui et semblant de même occupé à payer un billet, lui présentait un billet de banque, lui demandant s'il était bon. Après l'avoir examiné sur toutes ses faces, M. Casselman le lui remit en lui disant que oui, le billet était bon. Quelques instants après, M. Casselman ayant fini de compter l'argent de change qu'on lui avait donné, le mit dans sa poche... quand, ô lamentable surprise... il constata que son rouleau d'argent le plus considérable, les \$1,400, n'y était plus, et regardant autour de lui, l'étranger avait disparu.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte-rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine ; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement : 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

UN REMEDE POUR LA CONSOMPTION

Un vieux médecin, retiré de sa profession, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un simple remède végétal pour la guérison prompte et permanente de la Consommation, de la Bronchite, du Catarrhe, de l'Asthme et de toutes les maladies de la Gorge et des Poux-mons, lequel est aussi un remède positif et radical pour la faiblesse des Nerfs et pour tous les maux nerveux, après avoir eu la preuve de ses merveilleuses vertus curatives dans des milliers de cas, croit de son devoir de le faire connaître à l'humanité souffrante. Animé par ce motif et le désir d'alléger les souffrances humaines, j'enverrai *gratis* cette recette à tous ceux qui la désirent, avec des directions complètes pour la préparation et l'usage du remède, en français, allemand ou anglais. Cette recette sera envoyée par la maille en adressant avec un timbre de poste et nommant ce papier : W. W. SHERAR, 149 Powers' Block, Rochester, N.-Y.

Je, soussigné, médecin pratiquant à Saint-Cuthbert, province de Québec, certifie par les présentes avoir prescrit depuis vingt-cinq ans à mes patients, et, avec beaucoup de succès, dans les maladies du tube digestif et de ses annexes, de même que dans les affections rhumatismales et des reins, l'eau minérale d'une source appartenant à Isais Fautoux, éer., sur sa propriété de Saint-Cuthbert, concession de Sainte-Thérèse, et je me fais un plaisir de concourir dans les éloges qu'en fait le Dr Baker Edwards, chimiste analytique de Montréal, qui en a fait une analyse des plus soignées.

St-Cuthbert, 21 juillet 1878.

(Signé) DR A. PAQUET.

AVIS

Nos abonnés qui ne conservent pas *L'Opinion Publique* pour la faire relire nous obligeraient beaucoup en nous renvoyant les Nos. 7 et 18 de cette année, que nous voulons bien payer.